

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AU PREMIER ADJOINT

N° 2026/12

LE MAIRE

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Marc VOLPE en qualité de 1^{er} Adjoint au Maire ;

VU la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Marc VOLPE, adjoint au maire, les attributions suivantes, relatives à :

- L'urbanisme,
- L'environnement,
- Le patrimoine,
- Référent bailleurs sociaux et aménageurs,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Marc VOLPE, adjoint au Maire, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Urbanisme** = étude et suivi des dossiers en lien avec les autorisations d'occupation des sols : certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, autorisations de travaux (ERP) et plus généralement à tout ce qui touche à l'urbanisme réglementaire (PLU – SCOT) et opérationnel (ADS) ; les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme ;
- **Environnement** = étude et suivi des dossiers de transition énergétique et écologique : économies d'énergies, réduction des gaz à effet de serre, énergies renouvelables, bilan carbone ;
- **Patrimoine** = la valorisation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine communal ;
- **Référent bailleurs sociaux et aménageurs** : les relations de la commune avec les bailleurs sociaux et aménageurs
Etude et suivi des dossiers fonciers, travaux, aménagements en cours et à venir déposés ou proposés par les bailleurs sociaux ou les aménageurs

Article 2 : cette délégation entraîne délégation de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, de tous les documents et courriers relatifs à ses domaines de délégations.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire et par délégation ».

Article 3 : Le maire de la commune de Allemond est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée au Préfet de l'Isère.

Fait à Allemond,
le 30 mars 2026

Le Maire,



Alain GINIES



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés 

**Berger
Levrault**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **AR_2026_12**
Objet : **délégation 1er adjoint**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2026-03-30 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Actes réglementaires**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **5.4 - Delegation de fonctions**
Identifiant unique : **038-213800055-20260330-AR_2026_12-AR**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213800055-20260330-AR_2026_12-AR-1-1_0.xml	text/xml	844 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ar 2026 12.pdf Nom métier : 99_AR-038-213800055-20260330-AR_2026_12-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	651.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2026 à 10h45min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2026 à 10h45min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2026 à 10h46min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2026 à 10h46min17s	Reçu par le MI le 2026-04-07

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES
AU DEUXIEME ADJOINT**

N° 2026/13

LE MAIRE

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Murielle VIARD GAUDIN en qualité de 2^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Murielle VIARD GAUDIN, adjointe au maire, les attributions suivantes, relatives aux :

- Actions sociales,
- Petite enfance,
- Personnes âgées

ARRETE

Article 1 : Madame Murielle VIARD GAUDIN, adjointe au Maire, est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Action Sociale** = étude et suivi des dossiers liés aux actions sociales, à destination des familles, des habitants, des personnes handicapées, des personnes âgées, animations intergénérationnelles

Elue référente pour la livraison des repas aux habitants

La représentation du Maire au sein du Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Les relations entre la commune d'Allemond et la Communauté de Communes de l'Oisans dans tous les domaines d'action sociale.

- **Petite enfance** = étude et suivi du développement des structures d'accueil existantes (notamment micro-crèche)

Les relations entre la commune d'Allemond et la Communauté de Communes de l'Oisans dans tous les domaines de la petite enfance

Article 2 : cette délégation entraîne délégation de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, de tous les documents et courriers relatifs à ses domaines de délégations.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire et par délégation ».

Article 3 : Le maire de la commune de Allemond est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée au Préfet de l'Isère.

Fait à Allemond,
le 30 mars 2026

Le Maire



Alain GINIES



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **AR_2026_13**
Objet : **Délégation 2eme adjointe**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2026-03-30 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Actes réglementaires**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **5.4 - Delegation de fonctions**
Identifiant unique : **038-213800055-20260330-AR_2026_13-AR**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213800055-20260330-AR_2026_13-AR-1-1_0.xml	text/xml	846 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ar 2026 13.pdf Nom métier : 99_AR-038-213800055-20260330-AR_2026_13-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	620.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2026 à 10h45min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2026 à 10h46min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2026 à 10h46min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2026 à 10h46min39s	Reçu par le MI le 2026-04-07

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES
AU TROISIEME ADJOINT**

N° 2026/14

LE MAIRE

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de monsieur Robert SIMON en qualité de 3^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Robert SIMON, adjoint au maire, les attributions suivantes, relatives aux :

- Travaux
- Bâtiments
- Flotte véhicule

ARRETE

Article 1 : Monsieur Robert SIMON, adjoint au Maire, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Travaux** = Etude et suivi des travaux d'investissement, de services et de fournitures
Aménagement et entretien de la voirie communale, représentant de la commune lors des opérations de classement / déclassement des voiries communales
Suivi des chantiers en lien avec les services techniques communaux
Validation des factures de travaux pour services réalisés
- **Bâtiments** = étude et suivi des travaux, de l'exploitation et de la maintenance des bâtiments communaux
Représentant de la commune lors des visites des bâtiments de la commission consultative départementale de sécurité
- **Flotte véhicule** = suivi de la flotte véhicule, étude des besoins par service

Article 2 : cette délégation entraîne délégation de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, de tous les documents et courriers relatifs à ses domaines de délégations.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire et par délégation ».

Article 3 : Le maire de la commune de Allemond est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée au Préfet de l'Isère.

Fait à Allemond,
le 30 mars 2026

Le Maire



Alain GINIES



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés

**Berger
Levrault**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **AR_2026_14**
Objet : **Délégation 3eme adjoint**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2026-03-30 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Actes réglementaires**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **5.4 - Delegation de fonctions**
Identifiant unique : **038-213800055-20260330-AR_2026_14-AR**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213800055-20260330-AR_2026_14-AR-1-1_0.xml	text/xml	845 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ar 2026 14.pdf Nom métier : 99_AR-038-213800055-20260330-AR_2026_14-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	602.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2026 à 10h45min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2026 à 10h45min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2026 à 10h45min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2026 à 10h46min08s	Reçu par le MI le 2026-04-07

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES
AU QUATRIEME ADJOINT**

N° 2026/15

LE MAIRE

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Françoise MAQUER en qualité de 4^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Françoise MAQUER, adjointe au maire, les attributions suivantes, relatives aux :

- Communication municipale
- Evènementiel
- Animation

ARRETE

Article 1 : Madame Françoise MAQUER, adjointe au Maire, est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Communication municipale** = mise en œuvre et suivi de la communication municipale, en lien avec le service animation
Elaboration du Bulletin Municipal
- **Evènementiel, animations** = étude et suivi des programmations des événements et animations communales en lien avec le service animation.

Les relations entre la commune d'Allemond et la Communauté de Communes de l'Oisans dans tous les domaines liés aux fonctions déléguées.

Article 2 : cette délégation entraîne délégation de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, de tous les documents et courriers relatifs à ses domaines de délégations.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire et par délégation ».

Article 3 : Le maire de la commune de Allemond est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée au Préfet de l'Isère.

Fait à Allemond,
le 30 mars 2026

Le Maire,


Alain GINIES



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés 



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **AR_2026_15**
Objet : **Délégation 4eme adjointe**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2026-03-30 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Actes réglementaires**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **5.4 - Delegation de fonctions**
Identifiant unique : **038-213800055-20260330-AR_2026_15-AR**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213800055-20260330-AR_2026_15-AR-1-1_0.xml	text/xml	846 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ar 2026 15.pdf Nom métier : 99_AR-038-213800055-20260330-AR_2026_15-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	574.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2026 à 10h45min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2026 à 10h45min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2026 à 10h45min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2026 à 10h46min07s	Reçu par le MI le 2026-04-07

Commune d'Allemond

Mairie - 38114 Allemond -
Tél : 04.76.80.70.30 - Fax : 04.76.80.76.47 -
e-mail : mairie@allemond.fr



ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES A UN CONSEILLER MUNICIPAL

N° 2026/17

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection en date du 15 mars 2026 constatant l'installation des membres du Conseil Municipal d'Allemond ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Thierry TRALLERO, Conseiller Municipal, les attributions suivantes, relatives aux :

- Affaires scolaires

ARRETE

Article 1 : Monsieur Thierry TRALLERO, Conseiller Municipal, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Affaires scolaires :** représentant de la commune auprès des écoles primaires et élémentaires

Relations avec les enseignants

Etude et suivi des dossiers concernant les activités périscolaires (accueils du matin, du soir, pause méridienne) et des transports scolaires

Article 2 : cette délégation entraîne délégation de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, de tous les documents et courriers relatifs à ses domaines de délégations.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire et par délégation ».

Article 3 : Le maire de la commune de Allemond est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée au Préfet de l'Isère.

Fait à Allemond,
le 30 mars 2026

Le Maire,



Alain GINIES



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **AR_2026_17**
Objet : **Délégation TRALLERO Thierry**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2026-03-30 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Actes réglementaires**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **5.4 - Delegation de fonctions**
Identifiant unique : **038-213800055-20260330-AR_2026_17-AR**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213800055-20260330-AR_2026_17-AR-1-1_0.xml	text/xml	849 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ar 2026 17.pdf Nom métier : 99_AR-038-213800055-20260330-AR_2026_17-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	519.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2026 à 10h46min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2026 à 10h46min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2026 à 10h46min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2026 à 10h46min39s	Reçu par le MI le 2026-04-07

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES
A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

N° 2026/16

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection en date du 15 mars 2026 constatant l'installation des membres du Conseil Municipal d'Allemond ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Laurent PELLISSIER, Conseiller Municipal, les attributions suivantes, relatives à :

- La sécurité
- L'exploitation de l'Eau d'Olle Express
- Vie associative et sportive

ARRETE

Article 1 : Monsieur Laurent PELLISSIER, Conseiller Municipal, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Sécurité** = Conseiller spécial auprès au Maire pour la sécurité communale,

Elu référent pour le suivi du Plan Communal de Sauvegarde,

Autorisé à prendre, en cas d'urgence, toute mesure utile visant à écarter tout danger et à assurer la sécurité de la population, et à signer tout arrêté de police municipale pris sur le fondement des articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que tout autre document exigé par la situation

Exploitation de l'Eau d'Olle Express = Etude et suivi de l'exploitation du téléporté Eau d'Olle Express,

Elu référent pour représenter la commune dans les instances et réunions liées à cet équipement,

- **Vie associative et sportive** : conduite de la politique municipale en matière de sports et loisirs, culture, en relation avec les associations du territoire et du service animation de la commune.

Les relations entre la commune d'Allemond et la Communauté de Communes de l'Oisans dans tous les domaines liés aux fonctions déléguées.

Article 2 : cette délégation entraîne délégation de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, de tous les documents et courriers relatifs à ses domaines de délégations.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire et par délégation ».

Article 3 : Le maire de la commune de Allemond est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée au Préfet de l'Isère.

Fait à Allemond,
le 30 mars 2026

Le Maire,


Alain GINIES



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés

**Berger
Levrault**

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **AR_2026_16**
Objet : **Délégation PELLISSIER Laurent**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2026-03-30 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Actes réglementaires**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **5.4 - Delegation de fonctions**
Identifiant unique : **038-213800055-20260330-AR_2026_16-AR**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213800055-20260330-AR_2026_16-AR-1-1_0.xml	text/xml	851 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ar 2026 16.pdf Nom métier : 99_AR-038-213800055-20260330-AR_2026_16-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	640.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2026 à 10h46min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2026 à 10h46min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2026 à 10h46min28s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	7 avril 2026 à 10h46min50s	Reçu par le MI le 2026-04-07

